

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2008**

**Présents : 14**

**Absent excusé : GAGNEUX Régis (pouvoir à PUSSIER David)**

**Secrétaire de séance : COQUAZ Danielle**

### **APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/11/08 :**

Pas d'observation

### **ACHAT DE TERRAIN POUR REGULARISATION DE L'EMPRISE DU CHEMIN RURAL DU RIOLET :**

Lors de la séance du conseil municipal du 13/11/08, Monsieur le Maire avait fait état du bornage de la propriété appartenant à Monsieur DESCOMBAT et de la nécessité d'acheter une bande de terrain pour maintenir l'emprise du chemin rural à 4 m.

La proposition d'acquisition du terrain à 23,40 € le m<sup>2</sup> avait été acceptée par l'assemblée. A la suite de la position du conseil, le document d'arpentage provisoire établi par un géomètre a été validé. Il convient maintenant de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat à intervenir.

Accord du conseil municipal.

### **VALIDATION DU CHOIX DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE POUR LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE « Aménagement zone 30 Centre du village » :**

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'une zone 30 dans le centre du village, nécessitant le choix d'un maître d'œuvre pour cet aménagement.

Pour cela un appel public à la concurrence a été lancé le 27 octobre 2008, 8 bureaux d'études ont retiré un dossier et 7 ont répondu. La commission d'appel d'offres, réunie le 2 décembre 2008, propose de retenir GEO CONCEPT 3D de Saint Laurent de Mure.

Le conseil municipal confirme cette décision.

### **VALIDATION DU CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA CREATION DE LA 5<sup>ème</sup> CLASSE A L'ECOLE PRIMAIRE :**

Monsieur le Maire rappelle la demande de devis effectuée auprès de divers artisans et donne la parole au responsable de la commission travaux pour expliquer le choix des entreprises retenues :

Serrurerie : MARQUE Claude pour un montant de 850 € HT,

Menuiserie : DUSSURGET pour un montant de 5218.21 € HT,

Plomberie : GAGNEUX pour un montant de 2454.18 € HT,

Electricité : GARCON Joël pour un montant de 3828 € HT,

Peinture et revêtement de sol : MARTIN-AVOGADRO pour un montant de 10441.07 € HT.

Accord du conseil municipal.

### **PROJET DE DEPLACEMENT DU CHEMIN RURAL DE TABOURET :**

Madame Danielle COQUAZ expose la demande de déplacement du chemin rural de Tabouret émanant d'un riverain du quartier.

Une commission s'est rendue sur les lieux pour examiner cette demande.

Un géomètre expert a été mandaté par le pétitionnaire et a dressé un plan, qui est présenté, et sur lequel les élus donnent leur accord. Ils précisent toutefois que tous les frais engendrés par le déplacement de la voie, géomètre, travaux, etc., seront à la charge du demandeur.

Dès le document d'arpentage officialisé, il conviendra de mettre à l'enquête publique le projet de déplacement, et ce n'est qu'à l'issue de l'enquête que les travaux pourront débuter.

#### **AVIS SUR ACCES CARRIERE MOREL :**

Monsieur le Maire explique qu'il a été sollicité par un géomètre expert mandaté par le conseil général pour émettre remarques et suggestions sur les accès à la carrière MOREL - compte tenu du délaissé de l'ancienne Route Départementale 65 - et sur l'accès aux bois de Monsieur De LAROULLIERE.

Les conseillers municipaux se rendront sur les lieux dimanche 21/12/08 pour voir le site et donneront leurs conclusions à Monsieur le Maire, afin qu'il les transmette au géomètre.

#### **MEDIATHEQUE DE MONTALIEU-VERCIEU : CREATION D'UN EMPLOI :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par Monsieur le Maire de Montalieu-Vercieu et du dossier qui lui a été remis.

En raison du succès remporté par la médiathèque de Montalieu, et malgré l'aide de bénévoles, il devient urgent de recruter une personne pour aider les 2 salariées. Il est proposé de recruter un agent à mi-temps, l'emploi étant financé à 50% par le Conseil Général pendant 2 ans, les 50% restant étant pris en charge des communes de Montalieu et de Porcieu.

Le conseil municipal donne son accord pour la participation financière de la commune. Il demande également que soit mis à profit la période de deux ans d'aide pour engager des discussions avec les autres communes proches de Montalieu afin de ne pas laisser supporter toutes les charges intercommunales du secteur par les seules communes de Montalieu, Bouvesse et Porcieu.

#### **PRESENTATION D'UNE ETUDE D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX A MARIEU :**

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée a confié au SE38 l'étude d'enfouissement des réseaux du hameau de Marieu.

Celle-ci est présentée et porte sur la rue du Gros Buis et la route du Serverin.

Monsieur le Maire propose d'évoquer ce projet lors de l'élaboration du BP 2009.

#### **VŒUX DE LA MUNICIPALITE :**

La date des vœux est fixée au samedi 10 janvier 2009 à 18h

#### **BAIL LOGEMENT VASSIEU :**

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut délibérer pour l'autoriser à signer un nouveau bail pour le logement communal de Vassieu avec les nouveaux occupants.

Accord du conseil.

#### **MODIFICATION DU TABLEAU D'OCTROI DES PRIMES AU PERSONNEL COMMUNAL SUITE A AVANCEMENTS DE GRADE :**

Monsieur le Maire donne lecture du tableau des primes accordées au personnel communal. En raison des avancements de grade d'un agent au grade d'ATSEM 2<sup>ème</sup> classe et d'un autre au grade d'agent technique territorial 1<sup>ère</sup> classe, il convient d'inscrire ces deux nouveaux postes au tableau des primes.

Accord du conseil.

### **ENFOUISSEMENT LIGNE EDF PRES DU BATIMENT PERISCOLAIRE :**

Dans le cadre de l'alimentation électrique du bâtiment d'accueil périscolaire et le restaurant scolaire, la commission des travaux a demandé à EDF la possibilité d'enfouir la ligne afin de ne pas dénaturer la façade.

Monsieur le Maire présente le devis qui s'élève à 3131.65 € HT, sur lequel l'assemblée donne son accord.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis.

### **SCI DES LUMIERES :**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la vente des parcelles à la SCI DES LUMIERES, il avait été spécifié dans l'acte de vente que la société devait réaliser une clôture délimitant la parcelle communale.

Après plusieurs mois d'attente, le gérant de la SCI vient de signifier qu'il n'était pas en mesure de réaliser actuellement le projet pour lequel il avait obtenu le permis de construire.

Monsieur le Maire lui a adressé un pli recommandé lui rappelant ses engagements.

Le conseil préconise d'attendre quelques jours et de le relancer.

### **RESERVE INCENDIE MARIEU :**

Monsieur le Maire relate l'incendie intervenu sur une habitation située à Marieu, et qui a fait poser la question de savoir si le réservoir du hameau avait une capacité suffisante pour la réserve incendie.

Pour rappel, il précise que le réservoir d'eau de Marieu, d'une contenance de 80 m<sup>3</sup>, est alimenté par celui d'Amblagnieu par l'intermédiaire de pompes débitant 12 m<sup>3</sup> heure.

Monsieur le Maire, les services du SDIS, la SAUR et le syndicat des eaux se réuniront pour étudier cette question, et les mesures à envisager.